

▶ 2 jours - 14h

▶ **PRÉREQUIS** : Aucun

▶ **PUBLIC** : Elus titulaires/suppléants du CSE

OBJECTIFS

- Savoir quand et comment se met en place le CSE
- Maîtriser les missions des élus au CSE
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de fonctionnement du CSE
- Identifier les moyens du CSE

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

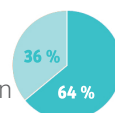
- Apports théoriques
- Echanges d'expériences
- Supports vidéo

MODALITÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Evaluation des compétences acquises tout au long et en fin de formation : tour de table, débriefing collectif, quizz
- Grille d'évaluation des acquis de compétences
- Questionnaire de satisfaction

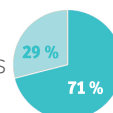
INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ Atteinte des objectifs de la formation



■ Satisfaisant

→ Utilité des connaissances acquises



■ Très satisfaisant

PROGRAMME

Savoir quand et comment se met en place un comité social et économique (CSE)

- ▶ Contexte historique : quelques repères
- ▶ Les conditions de mise en place et les différents CSE

Connaître les missions des élus au comité social et économique (CSE)

- ▶ Les attributions générales et la place des accords
- ▶ Consultations et informations récurrentes et ponctuelles
- ▶ Droits d'alerte
- ▶ L'extension du CSE en conseil d'entreprise par accord

Maîtriser les règles de fonctionnement du comité social et économique (CSE)

- ▶ La composition du CSE et le rôle respectif de ses membres
- ▶ La personnalité civile
- ▶ Le règlement intérieur
- ▶ Les réunions du CSE
- ▶ Les commissions

Identifier les moyens du comité social et économique (CSE)

- ▶ Les moyens humains - Les heures de délégation
- ▶ Les moyens matériels
- ▶ Les moyens financiers et la gestion des deux budgets du CSE
- ▶ Les recours à l'expertise et ses moyens dédiés

COÛT DE LA FORMATION

(Adhérents)

- En inter : 600 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation d'handicap. Pour une identification et mise en oeuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr